



Maïs sucré

Avertissement No 10 – 15 août 2013

Pyrale univoltine

- Les captures de papillons tirent à leur fin.

Pyrale bivoltine (2^e génération)

- Les captures de papillons ont augmenté.
- Les stratégies d'intervention demeurent les mêmes, mais les dates pourraient être retardées de quelques jours en raison du temps frais. Dépistez vos champs.

Ver de l'épi

- Très faibles captures, soyez vigilants.

Légionnaire d'automne

- Les captures se poursuivent dans quelques régions, dépistez vos champs tardifs.

Pucerons et chrysomèles

- Soyez vigilants.

PYRALE UNIVOLTINE

Les captures de papillons sont très faibles (quelques papillons seulement dans tout le réseau). Des collaborateurs des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches nous ont rapporté des données de dépistage au champ au cours de la dernière semaine. Quelques masses d'œufs ou larves de la pyrale du maïs ont été observées, mais les niveaux étaient généralement faibles. Dans les régions qui ne reçoivent pas de traitement contre la pyrale bivoltine, continuez à visiter vos champs pour déceler la présence de jeunes larves de la pyrale ou de criblures et pour intervenir au besoin.

PYRALE BIVOLTINE (2^e génération)

Les captures de papillons de la pyrale bivoltine (2^e génération) ont augmenté depuis la semaine dernière. Des captures ont été effectuées dans les régions suivantes : Capitale-Nationale, Centre-du-Québec, Estrie, Lanaudière, Laval, Mauricie et Montérégie. La stratégie d'intervention recommandée dans l'avertissement No 09 du 8 août 2013 demeure inchangée, sauf que les dates pourraient être retardées de quelques jours en raison du temps frais que nous connaissons ces jours-ci.

Bien que le RAP émette des recommandations de traitements à l'échelle régionale, **le dépistage champ par champ devrait être privilégié**, car il permet de mieux cibler les dates de traitements et même parfois de réduire le nombre de traitements. Il permet d'évaluer l'état d'infestation d'un champ en particulier et de déterminer si un traitement insecticide contre la pyrale du maïs est justifié. Il permet aussi de déterminer le taux de parasitisme par les trichogrammes, s'il y a lieu.

Stratégie d'intervention avec les trichogrammes

L'introduction des trichogrammes se fait plus tôt que les traitements insecticides conventionnels. En effet, les trichogrammes sont efficaces contre les œufs de la pyrale, contrairement aux traitements insecticides, qui eux, sont dirigés contre les larves. Les trichocartes doivent donc être installées **avant le début de la ponte de la pyrale**, dans les champs qui ont atteint ou dépassé le stade 4 à 6 feuilles. Il est nécessaire que vous discutiez avec votre fournisseur de trichogrammes pour bien cibler les dates d'introductions des trichocartes dans les champs menacés.

Prévention

Les larves de la pyrale du maïs terminent leur développement à l'intérieur des tiges de maïs. Il est donc fortement recommandé de déchiqueter et d'enfouir les résidus de maïs sucré rapidement après la récolte. Cela diminue considérablement le nombre de larves qui réussiront à survivre à l'hiver.

VER DE L'ÉPI

Les captures de papillons du ver de l'épi demeurent très faibles (quelques papillons seulement dans tout le réseau). La présence de larves au champ ne nous a pas été rapportée au cours de la dernière semaine.

Rappelons que les infestations de vers de l'épi sont très localisées. Autrement dit, elles sont très variables d'un champ à l'autre. De plus, cet insecte ne passe pas l'hiver au Québec; les papillons arrivent du Sud par les vents. Il est donc **primordial de faire du piégeage à la ferme** pour savoir si on doit intervenir ou non avec un insecticide. **Seules les très jeunes larves qui n'ont pas encore pénétré complètement dans les épis peuvent être contrôlées avec un insecticide.** Pour plus d'information sur le ver de l'épi (ex. : comment le piéger efficacement), consultez le bulletin d'information [No 04 « Le ver de l'épi du maïs : identification, biologie et stratégie d'intervention »](#).

LÉGIONNAIRE D'AUTOMNE

Les captures de papillons de la légionnaire d'automne ont augmenté quelque peu comparativement à la semaine dernière. Des captures ont été effectuées dans les régions suivantes : Basses-Laurentides, Centre-du-Québec, Lanaudière, Montérégie et Saguenay–Lac-Saint-Jean. Les captures sont variables d'un site de piégeage à l'autre. Au cours de la dernière semaine, aucune observation de larves au champ ne nous a été rapportée.

Les papillons de la légionnaire d'automne arrivent du sud des États-Unis par les vents et il est impossible de déterminer où ces papillons se poseront. On ne peut connaître avec certitude la présence de la légionnaire d'automne dans un champ qu'à l'aide de pièges à phéromone ou encore en **dépistant les dommages dans le champ** alors que les larves sont encore présentes sur le feuillage. Il est donc recommandé de **dépister régulièrement vos champs de maïs sucré tardif** afin de vérifier la présence de dommages sur le feuillage. Il est important d'intervenir à ce moment, puisque les jeunes larves sont encore sur le feuillage et donc vulnérables aux insecticides. Plus tard, les larves se retrouvent dans les épis, où elles se nourrissent des grains en formation et où elles sont difficiles, voire impossibles, à contrôler. Si un traitement insecticide est effectué, il est recommandé d'utiliser un insecticide homologué à la fois contre la légionnaire d'automne et contre la pyrale du maïs.

Pour voir des images de la légionnaire d'automne (papillons, masses d'œufs, larves et dommages), consultez [IRIS Phytoprotection](#) ou la [banque d'images](#) d'Agri-Réseau. Pour d'autres informations sur l'identification de la légionnaire d'automne et les moyens de lutte, consultez cette [fiche d'information](#) du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario.

PUCERONS

Certains collaborateurs rapportent la présence de pucerons dans des champs de maïs sucré, nécessitant parfois des interventions. Dans la plupart des cas toutefois, les niveaux d'infestations sont trop faibles pour justifier des traitements spécifiques contre cet insecte. Visitez vos champs et dépistez la présence de pucerons. Pour plus d'information (identification, seuils d'intervention, moyens de lutte, etc.), consultez le bulletin [No 06 « Les pucerons dans le maïs sucré »](#).

CHRYSOMÈLE DES RACINES DU MAÏS

À cette période de l'été, des adultes de la chrysomèle des racines du maïs peuvent migrer des champs de maïs-grain, où les soies ne sont plus attirantes, vers des champs de maïs sucré tardif aux soies plus fraîches. En se nourrissant des soies des épis de maïs, ces insectes peuvent nuire à la pollinisation. Ils peuvent parfois se nourrir de grains et endommager le bout des épis. Pour l'instant, aucun collaborateur du réseau ne nous a rapporté de dommages aux soies causés par des chrysomèles. Pour plus d'information sur ce ravageur et les moyens de lutte, consultez le bulletin d'information [No 07 « La chrysomèle des racines du maïs dans le maïs sucré : identification, biologie et stratégies d'intervention »](#).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- [Pyrale du maïs dans le maïs sucré : biologie, surveillance, dépistage et stratégies d'intervention](#)
- [La pyrale du maïs : fiche d'information](#)
- [Les trichogrammes dans le maïs sucré : lutte contre la pyrale du maïs](#)
- [Le ver de l'épi du maïs : identification, biologie et stratégie d'intervention](#)
- [Les pucerons dans le maïs sucré](#)
- [La chrysomèle des racines du maïs dans le maïs sucré : identification, biologie et stratégies d'intervention](#)
- [Insecticides et fongicides homologués dans la culture du maïs sucré en 2013.](#)

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

Brigitte Duval, agronome – Avertisseuse
Direction régionale du Centre-du-Québec, MAPAQ
Téléphone : 819 293-8255, poste 4432
Courriel : brigitte.duval@mapaq.gouv.qc.ca

Pierrot Ferland, agronome – Avertisseur
Direction régionale de la Mauricie, MAPAQ
Téléphone : 819 371-6761, poste 4612
Courriel : pierrot.ferland@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Alexandra Tremblay, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 10 – Maïs sucré – 15 août 2013